



Administration du Conseil Municipal  
Fêtes et Cérémonies

Secrétariat du Conseil Municipal

N° 3

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 2 mai 2005

### PROCES VERBAL

**La séance est ouverte à 18 h 15**

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal et demande aux Membres du Conseil Municipal chargés d'une délégation de pouvoir de bien vouloir le faire connaître.

**Présents :** Jean-Luc MOUDENC Maire, Président

Françoise HEBRARD DE VEYRINAS, Jean DIEBOLD, Philippe DOUSTE-BLAZY, Serge DIDIER,  
René BOUSCATEL, Chantal DOUNOT-SOBRAQUES, Marie DEQUE,  
Jean-Claude PAIX, Danielle DAMIN, Louis GAUBERT, Christian RAYNAL,  
Jean-Pierre LLORET, Roger ATSARIAS, Marie-Thérèse CARSLADE-GAMBLIN, Michèle CLAUD,  
Jacqueline BAYLE, Philippe DUFETELLE, François CHOLLET, Georges ESTIBAL, Jean-  
Daniel COTONAT, Marie-Hélène LE DIGABEL, Monique BARBIER, Geneviève VASSAL,  
Chantal LEGER, Bernard ANDREU, Colette DURAND-ADER, Claudette DUMONT, Jean-  
Paul ESCUDIER, Gérard NAON, Marie-Claude SUDRE,  
Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, André DUCAP, Evelyne BERTHIER-ROLLIN,  
Jacques MONTAGUT, Anne MAURIES, Marie-Claire DANEN, Josiane CHAPTAL,  
Bernard BOUSQUET, Christian RAOUST, Marie-Ange ALET-RICARD, Jean-Michel LATTES, Jean-  
Jacques BOLZAN, Bertrand SERP, Anne-Bernade SEGUELA, Madeleine DUPUIS, Robert GELY,  
Michel DESMARS, Claudie FONTES, Jean-Jacques MIRASSOU, Isabelle RIVIERE,  
Salah AMOKRANE, Thierry SUAUD, Stéphane DUPRAZ, Pierre LABEYRIE.

**Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :**

Christine DE VEYRAC, Michel VALDIGUIE, Simone LAMBERT, Laurent CUZACQ,  
Florence BAUDIS, Ginette ARIAS, Annette LAIGNEAU, Brigitte MICOULEAU, Marie-  
Thérèse MARTINELLI, Yvette BENAYOUN-NAKACHE, François SIMON, Thierry COTELLE,  
Djilalli LAHIANI.

## Election du secrétaire

Monsieur le Maire propose la candidature de Anne-Bernade SEGUELA. Aucune autre candidature n'étant proposée, Anne-Bernade SEGUELA est élue secrétaire de séance.

\* \* \*

En ouverture de séance, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Madame Martine MARTINEL qui, conformément à l'article 270 du Code Electoral, remplace Madame Elizabeth HEYSCH de la BORDE, Conseiller Municipal démissionnaire sur la liste «Avec François SIMON, Toulouse en Mouvement ». Madame MARTINEL acceptant de remplir le mandat de Conseiller Municipal, Monsieur le Maire la déclare officiellement installée dans ses fonctions.

\* \* \*

Sur la demande de Madame FONTES, Présidente du Groupe des Elus Communistes et Citoyens, Monsieur le Maire propose d'étudier en priorité **le vœu relatif à la situation de l'établissement Isochem Toulouse.**

S'agissant de ce dossier, Monsieur DOUSTE BLAZY souligne l'attitude responsable de l'Intersyndicale des employés d'Isochem ; il rappelle que le Médiateur nommé par le Premier Ministre a pour mission de faire des propositions pour garantir l'avenir de la S.N.P.E. et examiner toutes les pistes de partenariats. Il annonce également la création par le Gouvernement d'une unité de production de bio-médicaments sur le site, dans le cadre du Laboratoire Français de bio-fractionnement.

Monsieur DIEBOLD donne lecture du vœu qui a été élaboré après consultation de l'Intersyndicale des salariés d'Isochem et qui vise à assurer l'avenir industriel du site et la pérennité des emplois.

Madame FONTES regrette les insuffisances du texte au regard des attentes des salariés d'Isochem, en particulier l'absence d'un dispositif de formation et de reclassement pour garantir la pérennité des 183 emplois sur le site. Elle rappelle que 350 millions d'euros d'aides publiques ont été octroyés pour favoriser le redéploiement des activités de la SNPE avec le maintien des emplois et le Gouvernement doit exiger du Groupe industriel qu'il respecte ses engagements. Dans ce dossier, la volonté politique et les solutions industrielles à long terme doivent primer, le plan social devant rester l'ultime recours.

Monsieur MIRASSOU rappelle que le Groupe Socialiste avait déposé un vœu sur le même objet, lors du Conseil Municipal du 25 mars dernier et regrette que le huis clos voté lors de cette séance ait eu pour conséquence de retarder d'un mois l'examen de ce dossier. Conformément au texte proposé antérieurement par son Groupe, il souhaite que le vœu mentionne comme exigence le maintien des emplois sur le site.

Monsieur LABEYRIE déplore également le temps perdu dans la gestion de ce dossier et la mobilisation politique qui n'intervient qu'au moment où la situation des salariés devient critique. Par ailleurs, la reconversion des activités sur le site n'a pas fait l'objet d'une réflexion suffisante pour explorer toutes les opportunités industrielles et répondre à la demande sociale. Il faut enfin rappeler que l'Etat, principal actionnaire du groupe chimique, est responsable de la situation rencontrée par les salariés d'Isochem et a le devoir, à ce titre, de sauver les emplois.

Pour Monsieur le Maire, l'enjeu humain et économique représenté par le dossier d'Isochem doit dépasser les clivages politiques et mobiliser tous les élus municipaux sans esprit polémique. Désireux de faire adopter ce vœu en séance, Monsieur le Maire demande la constitution d'un groupe de travail avec Messieurs DIEBOLD, DIDIER, DUFETELLE et CHOLLET pour la Majorité, Madame FONTES, Messieurs MIRASSOU, DESMARS et LABEYRIE pour l'Opposition municipale, et une représentation de l'Intersyndicale d'Isochem.

A l'issue des travaux, le vœu suivant est proposé à l'Assemblée :

*« L'établissement ISOCHEM de Toulouse, filiale du groupe SNPE, est confronté à un plan de 103 licenciements sur les 182 postes restant sur le site, consécutivement à la catastrophe d'AZF. Cet établissement, florissant avant le drame, a vu son activité réduite des deux tiers suite à la décision de l'Etat d'interdire la production et l'utilisation du phosgène. Malgré les 300 M€ de la part de l'Etat et la motivation du personnel pour surmonter les conséquences d'AZF et se réorienter vers des activités pharmaceutiques et de chimie fine, on peut s'interroger sur la pérennité du site industriel et de ses emplois. En effet, aujourd'hui encore, l'absence de projet industriel et donc, de développement, place l'établissement et ses salariés dans une situation particulièrement préoccupante.*

*L'ensemble du Conseil Municipal de Toulouse, très inquiet de la situation actuelle d'ISOCHEM, tient à témoigner sa solidarité envers les salariés menacés dans leur emploi. Il souhaite que tout soit mis en œuvre pour :*

- assurer un avenir industriel à ISOCHEM sur le site
- mettre en place des dispositifs de formation et de reclassement adaptés et innovants pour assurer la pérennité des emplois aux salariés d'ISOCHEM qui ne sauraient être une nouvelle fois victimes de la catastrophe du 21 septembre 2001.

*Dans ce cadre, il conviendra de privilégier au maximum les possibilités offertes par le site du Cancéropôle ainsi que les autres activités pouvant se développer sur la plate-forme chimique.*

*Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire que l'Etat mobilise tous les acteurs industriels concernés, au premier rang desquels la SNPE, pour examiner toutes les pistes de partenariats potentiels avec une volonté réelle de concrétisation. Un expert vient d'être désigné par le Gouvernement pour mener une mission en ce sens.*

*Le Conseil Municipal de Toulouse, unanime dans son soutien aux salariés d'ISOCHEM, demande au Gouvernement, en sa qualité d'actionnaire principal de l'entreprise publique SNPE, de donner les directives nécessaires pour exploiter toutes les opportunités de partenariats permettant de soutenir l'activité du site. »*

**LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Monsieur le Maire aborde les différentes questions inscrites à l'ordre du jour.

**1 DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES -**  
(Administration du CM- -05-6404)

S'agissant de la décision relative à l'acquisition d'un ensemble immobilier 3, avenue de Lyon, Monsieur le Maire explique à Monsieur LABEYRIE que la commission de l'agence est intégrée dans le prix car le bien, au moment où le droit de préemption s'est exercé, était déjà à la vente et que l'agence avait bénéficié d'un mandat de la part du vendeur.

S'agissant de l'autorisation d'engager une action contre l'auteur de l'ouvrage relatif à l'affaire du Service Social de la Mairie de Toulouse, Monsieur le Maire souhaite que la Ville este en justice car le livre contient des passages diffamatoires.

*ABSTENTION* GROUPE SOCIALISTE  
GROUPE SOCIALISTE, ECOLOGISTE ET  
REPUBLICAIN  
GROUPE DES ELUS COMMUNISTES ET  
CITOYENS

*CONTRE* GROUPE MOTIVE-E-S

**ADOPTE**

**2 RESERVATION D'UN SITE POUR LE NOUVEL AEROPORT -**  
(DGST- -05-6419)

Pour Monsieur le Maire, la responsabilité des Elus locaux actuels conduit à encourager la réservation d'un site pour l'implantation éventuelle d'un nouvel aéroport, à moins de 40 à 50 kilomètres de Toulouse. En effet, l'agglomération toulousaine a la croissance démographique la plus forte en France, ce qui conduira à une amplification significative du trafic aérien. Cette réserve foncière préservera l'avenir mais ne préjugera en rien des choix futurs. Monsieur le Maire corrige l'idée selon laquelle le double investissement constitué par la réalisation de l'aéroport et de la rocade serait trop coûteux, un aéroport dégageant d'importantes capacités d'autofinancement. Même si les autres collectivités ont des positions ambiguës ou hostiles, il ne faut pas renoncer à porter ce dossier car l'avenir de Toulouse est concerné. Monsieur le Maire souligne que depuis 1997 et pendant plusieurs années, le Conseil Municipal s'est régulièrement prononcé à l'unanimité en faveur d'un nouvel aéroport, ce qui a d'ailleurs permis d'obtenir l'inscription au contrat de plan Etat-Région des crédits pour les études relatives à ce dossier.

Monsieur SUAUD souligne la précipitation avec laquelle sont présentés les trois dossiers majeurs inscrits à l'ordre du jour : le casino, la construction de la voie de contournement et le deuxième aéroport. S'agissant de ce dernier dossier, Monsieur le Maire se sert une nouvelle fois du Conseil Municipal comme d'une tribune politique, ce qui nuit à l'objectivité des débats alors qu'il faut s'en tenir aux études et au contexte présent. Sur ce point, il faut rappeler que les prises de positions de la Minorité Municipale évoquées dans la délibération sont intervenues à un moment où les études relatives à un nouvel aéroport n'avaient pas encore été réalisées.

Sur la forme, la délibération évoque certaines erreurs du passé alors que l'équipe municipale, en place depuis trente ans, n'a pas su anticiper les grands enjeux: maîtrise du foncier, solidarité, écologie. La volonté de polémiquer, notamment avec le Président de Région, est manifeste. Ainsi, le dossier du TGV est présenté comme le fruit de la seule volonté de Monsieur DOUSTE-BLAZY alors qu'en 2001, celui-ci s'interrogeait sur le tracé d'un TGV, projet alors présenté alors comme le résultat d'une volonté commune entre les deux collectivités. Monsieur SUAUD souligne également que Monsieur le Maire, dès janvier 2005 et donc avant le résultat des études, exprimait dans un courrier au Président du Conseil Régional sa certitude de la nécessité d'un second site, ce qui illustre son parti-pris dans ce dossier et non la démarche consensuelle qu'il revendique.

Sur le fond, la délibération ne restitue que partiellement les études, avec une lecture fautive des taux de report du trafic aérien vers le TGV présentés dans l'étude CAT SUD. Pourtant, les études ITA et CAT SUD proposent des pistes intéressantes pour agir rapidement en matière de nuisances sonores aériennes et envisager l'avenir à plus long terme. Elles remettent en cause une partie des études menées par l'Etat, le cabinet ITA contestant la méthode suivie pour évaluer le trafic futur : le modèle mathématique retenu est multiplicatif et conduit à des prévisions surestimées, il est par ailleurs basé sur le seul paramètre du PIB national. La période de référence 1989-1999 retenue pour les calculs est une période de développement intense du trafic de l'aéroport Toulouse-Balagnac, ce qui conduit à une surestimation du trafic futur. Sur la détermination des sites, d'après l'étude demandée par le Conseil Général, la méthodologie suivie fait prévaloir les critères de qualité de l'espace aérien au détriment des critères de l'environnement ou du bâti-activités. L'étude CAP SUD, demandée par le Conseil Régional, confirme la difficulté à imaginer ce que sera l'environnement, les aéroports et les avions d'ici trente à quarante ans et précise que le TGV, dans quelques années, raccourcira les distances. Cette étude permet de contester celles de l'Etat favorables à la construction d'un second aéroport sur les territoires ciblés, trop proches de Toulouse et en passe d'être rattrapés par l'urbanisation.

Il est préférable de prendre le temps de vérifier les hypothèses d'évolution du trafic, notamment par la constitution d'une structure d'observation du transport aérien régional. Il faut également permettre le déport de certains vols sur d'autres aéroports régionaux. Ces études confirment l'exigence de décisions rapides pour réduire les nuisances sonores : promotion de bonnes pratiques, suppression des vols de nuit, utilisation de la piste 14, mur environnemental pour protéger certaines zones. A cet égard, le Président du Conseil Régional propose de renforcer son engagement en faveur de l'insonorisation en créant un fonds d'aides pour répondre aux besoins d'insonorisation pour les 15000 logements, dans des délais plus brefs. Au total, ni la méthode, ni les arguments employés ne sont convaincants, ce qui aboutit à des conclusions inacceptables. Il convient de traiter de tels enjeux dans le respect des autres collectivités et de la démocratie.

Monsieur DESMARS, du Groupe Motivé-e-s, rappelant la réflexion qu'il a conduite depuis de longues années sur les problèmes d'environnement et son action en faveur d'un développement du rail, souligne que l'opposition à un second aéroport ne signifie pas un manque de vision d'avenir comme Monsieur le Maire le soutient.

L'intermodalité entre l'avion et le rail doit être renforcée. Le TGV, dont les futures vitesses commerciales sont insuffisamment prises en compte, entraînera un transfert significatif sur le train, plus important que celui prévu dans les études. Celles-ci occultent également le problème énergétique lié à la raréfaction du pétrole et l'impact environnemental de l'avion

Pour Monsieur DESMARS, le plan de restructuration du transport ferroviaire élaboré au niveau national manque de cohésion. Sur la région, le plan Frêt conduit à la réduction des activités du triage SNCF de Saint-Jory ainsi qu'à la fermeture de gares de fret. Cette situation amènera nombre d'entreprises à se tourner vers la route, avec un transfert évalué à 10% du trafic fret.

S'agissant de l'évolution démographique sur Midi-Pyrénées, le rapport de l'INSEE présente une situation déséquilibrée, avec une attraction migratoire localisée en Haute-Garonne et une urbanisation dominée par Toulouse au détriment du reste de la Région.

Pour le Groupe des Elus Communistes et Citoyens, Madame FONTES se prononce une nouvelle fois en faveur du second aéroport, mais avec les réserves suivantes :

- la concrétisation de cet équipement structurant doit être accompagnée de la limitation immédiate des mouvements d'avions sur Blagnac à 140 000 afin d'améliorer les conditions de vie des riverains. Elle souligne que la Majorité Municipale a décidé de porter à 174 000 le nombre des mouvements d'avions, ce qui a modifié sensiblement la position précédente de la Municipalité sur le Plan d'Exposition aux Bruits.
- il convient d'interdire le survol de nuit du territoire communal après minuit, comme cela a déjà été voté à l'unanimité.
- les logements touchés par les nuisances doivent être insonorisés

Pour Monsieur LABEYRIE, du Groupe Socialiste, Ecologiste et Républicain, la réserve d'un site pour un second aéroport n'est pas la priorité et il faut revenir aux questions fondamentales : coût environnemental de l'avion, augmentation inéluctable du prix du pétrole, prise en compte de l'impact du développement du TGV, traitement des nuisances subies par les riverains. La priorité est aujourd'hui de se battre pour un développement des transports ferroviaires avec transfert du fret sur le rail et de délester le trafic aérien sur les aéroports existants. Monsieur LABEYRIE souligne la partialité des études réalisées en faveur du second aéroport qui biaisent les conclusions et risquent de conduire à la réalisation d'un équipement inutile, les quelques aéroports européens drainant tout le transport aérien.

Monsieur le Maire souligne que la Ville de Toulouse a toujours su faire les bons choix en matière d'équipements structurants malgré l'opposition des autres collectivités: la rocade à l'ouest dans les années 70, le métro au milieu des années 80 qui s'est imposé face au tramway défendu par le Conseil Général, qui aurait signifié une capacité de transport 3 fois moindre. S'agissant du TGV, Monsieur le Maire confirme le rôle déterminant de Philippe DOUSTE-BLAZY dans l'aboutissement du dossier.

En réponse à Monsieur SUAUD, Monsieur le Maire rappelle être intervenu dans les débats du Conseil Régional pour contester les paramètres de l'Etat et reprocher à l'étude du Conseil Général de s'arrêter en 2020. S'agissant de la structure d'observation, elle ne constitue pas une réponse satisfaisante au moment où il faut précisément agir, et la réservation d'une emprise foncière dont le devenir sera ouvert, correspond à une attitude responsable. Sur l'évolution du trafic aérien, tous les professionnels s'accordent pour dire qu'il connaîtra une forte augmentation dans les années futures.

Monsieur le Maire indique à Monsieur DESMARS que la perspective d'un second aéroport ne signifie pas que le développement du train sera négligé, comme le prouvent les efforts de la Ville pour soutenir le TGV. Il s'agit plutôt de jouer sur tous les leviers au service du développement de l'agglomération. Le département de la Haute-Garonne connaît, en effet, une croissance démographique forte, ce qui conforte l'idée d'un aéroport situé à proximité de l'aire urbaine toulousaine.

Monsieur le Maire demande à Madame FONTES de ne pas tromper les citoyens et créer une confusion dans les débats : le PEB est un plan d'urbanisme pour protéger les populations contre les nuisances sonores et n'intervient pas sur l'évolution du trafic aérien.

*ABSTENTION* GROUPE DES ELUS COMMUNISTES ET CITOYENS

*NE PARTICIPE PAS AU VOTE* GROUPE SOCIALISTE

*CONTRE* GROUPE SOCIALISTE, ECOLOGISTE ET REPUBLICAIN  
GROUPE MOTIVE-E-S

### **ADOPTE**

### **3 SECONDE ROCADE POUR L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN - (DGST- -05-6420)**

Monsieur le Maire présente le dossier de la seconde rocade qui propose un choix d'avenir en prenant en compte l'évolution démographique et économique de l'agglomération toulousaine. A l'instar d'autres grandes villes qui travaillent à la réalisation d'infrastructures routières supplémentaires, la rocade s'inscrit dans le développement des équipements des transports en commun.

Monsieur MIRASSOU s'étonne de ce qu'il appelle la mauvaise foi de Monsieur le Maire :

- S'agissant du second aéroport, aucune étude n'existait à l'époque et l'on ne peut donc reprocher aux élus de l'Opposition d'avoir fait évoluer leur point de vue au regard des dernières études. Monsieur le Maire doit faire preuve de plus de réserve avec l'Opposition car la Mairie a elle-même commis des erreurs comme avec le golf de Téoula, le Palais des Sports ou le Centre de Congrès dont la gestion a été condamnée par le tribunal administratif.
- il conteste la méthode qui consiste à prendre d'abord une décision puis à monter une délibération pour justifier les choix faits. Sous couvert d'intérêt général, les décisions municipales sont en réalité motivées par des raisons politiciennes.
- une seconde rocade est projetée sans que le problème de l'aménagement du territoire du Grand Toulouse, lié à la croissance démographique, ne soit traité. La responsabilité doit conduire à anticiper les évolutions pour se préparer à gérer, chaque année, l'arrivée de 12 000 habitants.
- La délibération souligne le caractère impératif de la nouvelle rocade sans analyser la nature des flux circulatoires. Les études présentées ne prennent en compte que le transit, part marginale du trafic et non pas la circulation de périphérie à centre ville ou de périphérie à périphérie à l'origine des engorgements. La solution passe par l'accroissement des transports en commun.

- S'agissant du contrat de plan, Monsieur MIRASSOU estime qu'il ne faut pas en faire un objet de polémique puisque les crédits inscrits au titre du volet routier seront, au mieux, débloqués à la fin du contrat, à hauteur de 50%. Monsieur le Maire ne cesse de caricaturer la position des autres collectivités, qui pourtant sont à l'origine d'infrastructures routières majeures et s'éloigne d'une démarche partenariale constructive pour le développement de l'agglomération et de l'intérêt général.

Madame FONTES salue la réussite de l'A380 et rappelle l'action de Madame AINARDI, ancienne Député communiste européenne, notamment à l'initiative d'un important rassemblement pour l'implantation à Toulouse de la chaîne d'assemblage.

S'agissant de la rocade, ce dossier touche aux questions de société et doit être ouvert à la population. Madame FONTES relève que cette nouvelle voie structurante induirait une urbanisation désordonnée en contradiction avec les dispositions du Plan Local d'Urbanisme. Pour limiter la croissance des transports individuels, il faut prioritairement : développer les transports collectifs, accroître les possibilités de stationnement en périphérie urbaine, créer des dessertes rapides par la mise en place de transports de type RER pour une desserte circulaire, conduire une vraie politique en faveur du ferroutage.

Pour Monsieur LABEYRIE, la création d'une seconde rocade est une solution irréaliste pour alléger le trafic et gérer le flux de personnes qui rentrent chaque jour dans Toulouse pour travailler. Avec cette seconde rocade, les problèmes demeureront, l'argent sera gaspillé et le passage du fret sur la route sera encouragé. Il faut d'abord répondre aux besoins en transports en commun.

Monsieur le Maire rappelle que toutes les agglomérations ont des projets de contournement routier et qu'à l'exception de Toulouse, les collectivités concernées parviennent à trouver un consensus pour les faire avancer. La gestion de la croissance démographique se fait non seulement par la réglementation d'urbanisme de la Ville mais également à l'échelle de l'agglomération, depuis des années, au travers du Schéma Directeur de l'Agglomération Toulousaine et de l'élaboration, en cours, du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Sur la nature du trafic concerné par le contournement routier, le transit représente 20 à 30 % du trafic total et si l'on arrive à détourner cette circulation sur la seconde rocade, il s'agira d'un progrès considérable en terme de fluidité.

S'agissant des Contrats de Plan, ce qui est reproché à l'Etat et à la Région est de ne pas avoir inscrit, à l'origine, des crédits d'études pour la seconde rocade, crédits qui sont d'ampleur réduite et qui auraient été très utiles.

En conclusion, Monsieur le Maire rappelle sa détermination à développer les transports en commun mais souligne que cette seule politique est insuffisante à gérer la totalité des déplacements futurs. Il faut au contraire jouer sur tous les leviers.

*CONTRE* GROUPE SOCIALISTE  
GROUPE SOCIALISTE, ECOLOGISTE ET  
REPUBLICAIN  
GROUPE DES ELUS COMMUNISTES ET  
CITOYENS  
GROUPE MOTIVE-E-S

**ADOPTE**

- 4 INDEMNITES DE FONCTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL -  
(Administration du CM-Ress.humaines- -05-6414)

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- 5 INSTRUCTION DES DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION AU  
DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU GRAND PROJET DE VILLE -  
(Finances- - -05-6424)

Pour Madame RIVIERE, cette délibération illustre les pratiques unilatérales de la Ville dans le traitement du Grand Projet de Ville (GPV) : les conventions ANRU de Bellefontaine et de Reynerie sont bloquées, les collectivités concernées sont écartées, les présidents des Conseils Général et Régional déplorent l'absence de concertation et de communication des dossiers. Ils remettent en question le caractère arbitraire et opaque de l'évaluation du surcoût de 21, 58 millions d'euros dans les investissements à réaliser et la répartition financière décidée par la Ville. Il faut au contraire une cohérence institutionnelle et politique sur ce dossier. Madame RIVIERE attire l'attention de l'Assemblée sur le désarroi des habitants du GPV, confrontés chaque jour aux travaux sans être informés. A cette situation, s'ajoute la présence d'un dispositif policier dans les quartiers Mirail-Reynerie, qui se traduit par des contrôles systématiques et crée un état psychologique préjudiciable.

Madame DE VEYRINAS rappelle l'ensemble des dispositifs de concertation existant autour du GPV et souligne la fréquence régulière des réunions inter-institutionnelles. La participation financière des différentes collectivités et de l'Etat a été définie lorsque l'accord-cadre du GPV a été signé et il faut maintenant que les participations se retrouvent sur des projets. Madame DE VEYRINAS fait le point sur le relogement dans le cadre des démolitions : 1500 logements sociaux ont été financés l'année passée dans le cadre du PLH, le logement social sur la Ville de Toulouse représentant 62 % des logements sociaux du département.

*NE PARTICIPE PAS AU VOTE*

GRUPE SOCIALISTE

*ABSTENTION*

GRUPE SOCIALISTE, ECOLOGISTE ET  
REPUBLICAIN  
GRUPE DES ELUS COMMUNISTES ET  
CITOYENS  
GRUPE MOTIVE-E-S

**ADOPTE**

- 6 DEMANDES DE SUBVENTIONS A L'EUROPE - APPROBATION DES PLANS DES  
FINANCEMENTS DEFINITIFS -  
(Finances- - -05-6423)

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**7 DELEGATION DE LA CONSTRUCTION ET DE L'EXPLOITATION DU CASINO MUNICIPAL DE TOULOUSE - CHOIX DU DELEGATAIRE ET APPROBATION DU CONTRAT DE CONCESSION -**  
*(Gestions déléguées- -05-6350)*

Dans le cadre de la procédure de délégation de la construction et de l'exploitation du Casino municipal de Toulouse, Monsieur le Maire propose de retenir la candidature de la Société des Hôtels et Casino de Deauville (Groupe Lucien Barrière) pour trois raisons principales :

- la sobriété du projet architectural, de facture classique et épurée, peut satisfaire une majorité de toulousains,
- l'offre financière est intéressante sur l'animation et le montant de la redevance domaniale, versement financier sur lequel la collectivité a une totale indépendance d'affectation ultérieure,
- enfin, l'implication du Groupe retenu est apparue tout au long de la procédure et des échanges avec les candidats.

Avant d'aborder le dossier, Monsieur AMOKRANE fait part de ses interrogations sur le fonctionnement de l'Assemblée :

- une séance du Conseil Municipal est convoquée ce lundi 2 mai après 18 heures, sur des dossiers sensibles qui méritent un large débat public, dix jours seulement avant une séance fixée de longue date au vendredi 13 mai 2005,
- la rédaction de certains projets de délibérations adopte un ton racoleur,
- la prise en compte des problèmes sociaux n'apparaît pas dans les délibérations.

Revenant au projet de Casino, il affirme sa désapprobation à l'égard de l'implantation d'un établissement pourvu de 400 à 600 machines à sous à proximité du quartier d'Empalot et dont la création a été dictée par la seule perspective financière.

Madame DUPUIS confirme sa ferme opposition à ce projet de Casino, exposant les méfaits du jeu, les phénomènes d'addiction et les problèmes de surendettement qui en résultent. Les méfaits du jeu seront aggravés par la situation de l'établissement à proximité d'une population en difficulté sociale et économique. La protection des joueurs est illusoire car la vérification des identités entraînerait une baisse de la fréquentation et des profits. La Ville tente de se déculpabiliser en indiquant que les bénéfices seront reversés pour l'action culturelle mais ne précise pas qui en profitera au final. Madame DUPUIS souligne enfin que l'établissement se situera dans une zone inondable.

Monsieur DUPRAZ développe longuement les raisons qui justifient l'opposition du Groupe des Elus Communistes et Citoyen au projet de Casino :

- s'agissant de **l'addiction au jeu**, les études spécialisées estiment le nombre de joueurs pathologiques en France à 400 000. Ce fléau prend une ampleur croissante depuis que des Municipalités ont permis le développement des machines à sous, souvent auprès d'individus en situation de détresse sociale et en quête de solutions pour sortir de la pauvreté. Selon une note de la Direction Centrale des Renseignements Généraux, dont *le Figaro* a rendu compte le 17 décembre dernier, les demandes d'interdiction volontaires ont été multipliées par 6 en dix ans alors que le nombre de casinos l'a été par 1,27. L'addiction se manifeste au travers de symptômes comme le surendettement, la destruction de la personnalité du joueur, le désarroi des proches et les actes d'incivilité puis de délinquance. Il est absurde de confier au gestionnaire de l'établissement de jeux les actions de prévention puisqu'elles vont à l'encontre de ses intérêts économiques. L'interdiction volontaire, quant à elle, est en partie dépourvue d'efficacité en raison de l'absence de contrôle à l'entrée des établissements.

- L'addiction crée également un **préjudice financier** pour la Collectivité, souligné dans un rapport de la Cour des Comptes, car l'argent consacré aux jeux de hasard ne vient pas soutenir l'économie locale. L'effet de substitution entre les dépenses de jeu et les autres dépenses serait particulièrement vrai en ce qui concerne les familles à revenu modeste
- les **recettes fiscales** escomptées sur le produit des jeux proviendront en partie de personnes en détresse sociale, alors que baisse l'Impôt de Solidarité sur la Fortune. Par ailleurs, l'argument fiscal justifiant la création d'un casino illustre les limites du dogme de la « dette zéro » puisqu'il existerait donc bien un besoin de ressources nouvelles.
- Les **créations d'emplois** annoncées concerneraient essentiellement des emplois peu qualifiés (agents de sécurité et agents d'entretien), vision étriquée du développement économique et de la lutte contre le chômage à Toulouse.

Monsieur DUPRAZ rappelle enfin que la disponibilité foncière sur l'Ile du Ramier résulte de la catastrophe d'A.Z.F, et les toulousains, encore marqués par ce drame, ont fait connaître leur opposition au Casino au cours des réunions publiques tenues à Empalot et par une pétition qui a recueilli des centaines de signatures. Aucune suite n'a d'ailleurs été donnée par le Maire à la demande d'audience du Collectif contre l'implantation du casino. Monsieur DUPRAZ propose en conséquence de suspendre le projet de casino et de faire de l'aménagement de l'Ile du Ramier une expérience inédite de démocratie participative en lançant un appel à projet.

Madame RIVIERE déclare approuver l'ensemble des propos de son collègue, de même que Monsieur LABEYRIE qui émet aussi des craintes quant au risque de blanchiment d'argent parfois associé aux activités d'un casino.

Répondant à l'ensemble des interventions, Monsieur le Maire souligne que le dossier du casino n'a pas été traité dans la précipitation, puisqu'il a été présenté au Conseil Municipal de juin 2003 et qu'il aboutira avec l'ouverture de l'établissement prévue au mois d'avril 2007, soit quatre ans après. Il relève également qu'il n'est pas cohérent de dénoncer les phénomènes d'addiction au jeu alors que les gouvernements de gauche n'ont pris aucune mesure pour les traiter. S'agissant des emplois générés par la création du casino, Monsieur le Maire rappelle qu'ils permettront de diversifier l'offre en proposant des emplois moins qualifiés, comme le réclamait d'ailleurs l'Opposition. Le caractère inondable du terrain a été pris en compte dans la procédure de construction du bâtiment. S'agissant de l'aspect culturel, une salle de spectacle contiguë au Casino pourra accueillir 1200 personnes dans le cadre d'une programmation déterminée par une Commission Mixte où siègeront des élus de la Ville.

En conclusion, Monsieur le Maire considère que le nombre d'opposants au projet de Casino est tout à fait marginal et il se dit persuadé que les toulousains ont compris l'avantage d'une telle opération sur le plan touristique et en matière de création d'emplois. Il confirme que les recettes fiscales dégagées par le Casino seront affectées au financement des projets dans les quartiers.

*CONTRE* GROUPE SOCIALISTE  
 GROUPE SOCIALISTE, ECOLOGISTE ET  
 REPUBLICAIN  
 GROUPE DES ELUS COMMUNISTES ET  
 CITOYENS  
 GROUPE MOTIVE-E-S

**ADOPTE**

**8 CREATION D'UNE MAISON DE L'EMPLOI**  
(MDS- -05-6422)

Monsieur SUAUD s'interroge sur l'opportunité de cette délibération alors que, lors de la signature du GPV, tous les partenaires avaient confié à la Région la maîtrise d'ouvrage de la maison commune emploi-formation, qui était dimensionnée à l'échelle des quartiers du GPV. La création d'une maison de l'emploi apparaît donc redondante et semble conduire à une mauvaise utilisation de l'argent public.

Madame DE VEYRINAS explique que les deux maisons de l'emploi ont des territoires de compétence distincts.

Pour Monsieur DUPRAZ, les maisons de l'emploi créées dans le cadre de la loi Borloo et à l'initiative des collectivités, remettent en question le service public de l'ANPE qui garantit l'égalité de traitement sur tout le territoire. Il souhaite connaître les services proposés par cette maison aux chômeurs, ainsi que le dossier relatif à la demande de labellisation. Il s'inquiète de certaines dispositions de la loi Borloo, comme le renforcement du contrôle de la recherche d'emploi, la création des plates-formes vocationnelles qui orientent les chômeurs vers les métiers peu qualifiés et souvent précaires.

Madame DE VEYRINAS explique que les maisons de l'emploi présentent l'intérêt de constituer des guichets uniques pour les démarches de recherche d'emploi et réunissent au même endroit les organismes institutionnels concernés. Cette maison de l'emploi est une reprise de ce qui existe depuis 7 ans à la plate-forme de Bagatelle et qui a montré son efficacité.

*ABSTENTION*      GROUPE SOCIALISTE  
GROUPE SOCIALISTE, ECOLOGISTE ET  
REPUBLICAIN  
GROUPE DES ELUS COMMUNISTES ET  
CITOYENS

**ADOPTE**

**9 FONDS SOCIAL EUROPEEN OBJECTIF 3 - APPROBATION D'UN PLAN DE FINANCEMENT POUR LES PROJETS PRESENTES PAR LA VILLE DE TOULOUSE -**  
(MDS-International Finances- -05-6418)

Monsieur MIRASSOU s'étonne que la Ville sollicite le Fonds Social Européen pour financer le projet des CLAE, projet-phare de la Municipalité.

Madame DE VEYRINAS précise que cette aide est demandée pour les associations, en particulier pour favoriser la participation des femmes au marché du travail.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**10 GRAND PROJET DE VILLE - GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION CADRE AVEC L'ETAT ET LES ORGANISMES HLM - (MDS- -05-6413)**

Madame DUPUIS souhaite connaître la participation financière de l'Etat et des organismes HLM, signataires de la convention-cadre pour la gestion urbaine de proximité.

Pour Madame FONTES, cette convention pose diverses questions :

- les financeurs ne sont pas déterminés,
- la participation des habitants à ce projet n'est pas définie ; leurs attentes sont pourtant grandes : navettes plus régulières vers le métro Bagatelle, enfouissement des lignes EDF et de téléphone, salle de réunion pour les associations et les résidents du quartier Papus,
- il est nécessaire d'informer les habitants par des réunions publiques, avec les représentants des offices HLM et des associations de quartier, avec les élus de l'Opposition, pour décider du cadre de vie et du financement,
- Au regard de la précarité dans ces quartiers, la tenue des espaces collectifs ne peut être à la charge des locataires. Les espaces en périphérie des immeubles ressortent du domaine public et en ce sens, l'entretien et la gestion sont du ressort de la collectivité locale. Toute privatisation de ces lieux constituerait un facteur aggravant d'exclusion et démontrerait une rupture dans le traitement de l'espace public selon les environnements sociaux.

Madame RIVIERE propose que l'on réserve dans les quartiers des places destinées aux habitants pour l'entretien des véhicules afin d'éviter d'exercer cette activité de mécanique de façon sauvage.

Madame DE VEYRINAS explique que la convention-cadre pour la gestion urbaine de proximité a pour objet de mutualiser les missions de chacun des partenaires qui sont tous déjà chargés de l'entretien d'espaces ; il n'y a donc pas de budget. Les personnes référentes ont été désignées par les associations de locataires, les co-propriétaires et les régies de Quartier. Cette démarche constitue un progrès certain car elle inscrira l'amélioration du cadre de vie des quartiers dans la durée.

ABSTENTION      GROUPE DES ELUS COMMUNISTES ET  
CITOYENS  
**ADOpte**

**11 DIRECTEUR DE LA COMMUNICATION DE LA VILLE DE TOULOUSE -  
CONDITIONS DE RECRUTEMENT**  
(*Ress.humaines- -05-6408*)

Messieurs AMOKRANE et LABEYRIE mettent en parallèle la rémunération élevée du futur directeur de la communication et l'effort demandé aux salariés pour la journée de solidarité en faveur de l'autonomie des personnes âgées.

*ABSTENTION* GROUPE DES ELUS COMMUNISTES ET  
CITOYENS

*CONTRE* GROUPE SOCIALISTE, ECOLOGISTE ET  
REPUBLICAIN

GROUPE MOTIVE-E-S

**ADOPTE**

**12 JOURNEE DE SOLIDARITE EN FAVEUR DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES  
AGEES ET HANDICAPEES -**  
(*Ress.humaines- -05-6351*)

Pour Madame DUPUIS, cette journée de solidarité en faveur de l'autonomie des personnes âgées et handicapées souligne l'incohérence et l'injustice des choix gouvernementaux. Une fois encore, seuls les salariés supporteront ce nouvel impôt déguisé alors que l'effort doit être partagé par tous. Par ailleurs, la formule stigmatise les personnes âgées et handicapées, ce qui est moralement condamnable.

Pour Madame FONTES, une majorité de salariés rejettent l'idée de cette journée de solidarité qui ne permettra pas de dégager les moyens suffisants pour répondre aux problèmes concernant les personnes âgées et handicapées et qui ne profitera qu'aux entreprises. Quant à la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité Autonomie), sa création rompt le pacte de solidarité de la Sécurité sociale car cette caisse se situe en dehors du régime général et instaure des disparités entre citoyens sur le plan de la santé. Par ailleurs, les fonds de la CNSA doivent être gérés par les Départements, ce qui risque d'accroître les inégalités entre les territoires.

Avec les agents municipaux et leurs organisations syndicales, Madame FONTES demande à Monsieur le Maire de reconsidérer sa position pour la journée de solidarité par :

- la prise en charge par la collectivité de la cotisation dite de solidarité, sans en faire payer le prix aux salariés par une journée de travail gratuite,
- Sinon, de les faire bénéficier d'un jour de congé supplémentaire, en revenant au régime qui prévalait avant la décision prise le 16 juillet 2004.

Monsieur DIDIER explique que, la journée de solidarité étant fixée le lundi de Pentecôte pour le personnel de l'Education Nationale et les services municipaux fonctionnant selon le rythme scolaire, il était normal de fixer cette date pour les personnels municipaux.

Monsieur le Maire précise que les fonds récoltés alimenteront la nouvelle Caisse Nationale de Solidarité Autonomie, soit 2 milliards d'euros par an pour les personnes âgées et 0,8 milliard d'euros pour le handicap. La destination de ces fonds sera contrôlée par la Cour des Comptes.

CONTRE GROUPE SOCIALISTE, ECOLOGISTE ET  
REPUBLICAIN  
GROUPE DES ELUS COMMUNISTES ET  
CITOYENS  
GROUPE MOTIVE-E-S

REFUS DE VOTE GROUPE SOCIALISTE

**ADOPTE**

- 13** GRAND PROJET DE VILLE - ZAC BELLEFONTAINE - AUTORISATION DONNEE A LA SETOMIP DE DEPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE EN VUE DU RELOGEMENT PROVISOIRE DE DEUX COMMERCANTS DE LA DALLE TEL AVIV -  
(Foncier- -05-6352)

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- 14** ORCHESTRE NATIONAL DU CAPITOLE - RECRUTEMENT D'UN CONSEILLER MUSICAL - PREMIER CHEF INVITE -  
(Théâtre- -05-6394)

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- 15** THEATRE ET ORCHESTRE DU CAPITOLE - PROGRAMMATION DU THEATRE ET DE L'ORCHESTRE DU CAPITOLE - PRIX DES PLACES - ABONNEMENTS - POURCENTAGES DE REDUCTION -  
(Théâtre- -05-6373)

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- 16** REGIE AGRICOLE DE LA VILLE DE TOULOUSE - VENTE DE DROIT DE REPLANTATION DE VIGNE -  
(Régie Agricole- -05-6369)

Monsieur MIRASSOU souhaite connaître les limites géographiques des terrains qui pourront bénéficier des droits de replantation.

Monsieur DUFETELLE explique que ces droits de replantation peuvent être rachetés dans n'importe quelle parcelle sous certaines réserves réglementaires.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**QUESTION DIVERSE**

Madame DUPUIS explique que l'association Diabolo, organisatrice du festival « Pas de Quartier » n'a pas été autorisée par la Ville à présenter sa manifestation, allée Jules Guesde, le 20 juin prochain. Par ailleurs, la subvention demandée n'a pas été accordée. Madame DUPUIS demande sur quels critères la Ville s'est positionnée alors que ce festival a été un succès l'année précédente.

Madame CARSALADE- GAMBLIN indique qu'une partie du festival pourra se dérouler mais que les plaintes des riverains, l'année passée, ont conduit la Ville à refuser à l'association l'autorisation d'occuper certaines parties du domaine public. Elle relève que les associations signent souvent des contrats pour des manifestations sans avoir la certitude de pouvoir occuper la voie publique et elle désapprouve ce comportement.



**La séance est levée à 22 h 35**

Fait à Toulouse, le lundi 19 septembre 2005

Le Maire

Jean-Luc MOUDENC